

**AVIS ET RAPPORT SUR**  
**LES CONDITIONS ET OBSTACLES AU**  
**DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE**  
**EN POLYNESIE FRANCAISE**

PRESENTES AU NOM DE LA COMMISSION  
ENERGIE, PRODUCTION ET ECHANGES  
PAR  
MONSIEUR CHARLES L. GARNIER

---oOo---



COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE POLYNESIE FRANCAISE

*Le Président du Comité Economique et Social,  
le Président et les Membres de la Commission  
Energie, Production et Echanges chargée d'é-  
tudier les "Conditions et Obstacles au Déve-  
loppement de l'Agriculture en Polynésie Fran-  
çaise" :*

REMERCIENT

*toutes les personnes qui ont contribué aux  
travaux de commission en y apportant leurs  
connaissances, lesquelles ont permis au  
Rapporteur d'élaborer le présent document.*



Réunions tenues les  
26 juin, 3, 10, 17, 24, 31 juillet, 21 août,  
14, 25 septembre, 9, 16 octobre, 30 novembre et 5 décembre 1979  
par la Commission

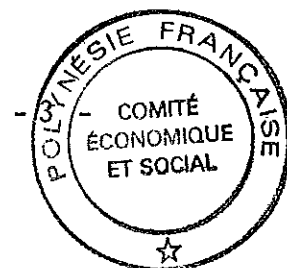
ENERGIE, PRODUCTION ET ECHANGES

BUREAU

- Charles	GARNIER	Président-Rapporteur
- Fernand	STEIN	Vice-Président
- Jules	CHANGUES	Secrétaire

MEMBRES

- Yves	CONROY
- Warren	ELLACOTT
- Jean-Claude	LICHTLE
- Emile	MASSAL
- Joseph	SHAM KOUA
- Henri	VAN BASTOLAER



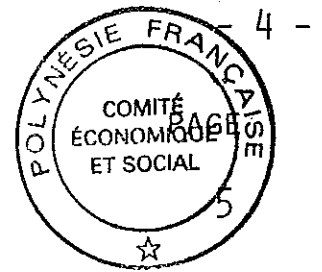
PERSONNALITES AYANT PARTICIPE DE FACON EFFECTIVE  
AUX TRAVAUX DU GROUPE

INVITES TEMPORAIRES

- |            |         |  |
|------------|---------|--|
| - Sylvain  | MILLAUD | Président de la<br>Chambre d'Agriculture |
| - François | RAVAULT | Chercheur à l'ORSTOM                     |

CONSULTANTS

- |                 |                |  |
|-----------------|----------------|--|
| - François      | AUGUSTIN       | Directeur Commercial de<br>la S.D.A.P. (Société pour<br>le Développement de l'A-<br>griculture et de la Pêche) |
| - André         | CHOHIN         | Chef du Service de<br>l'Economie Rurale  |
| - Michel        | CONSTANT       | Eleveur  |
| - Stanley       | DROLLET        | Agrumiculteur  |
| - Gérard        | de FROBERVILLE | Chef du Bureau du<br>Développement   |
| - Gérard        | GINESTE        | Directeur du Collège<br>Agricole d'Opunohu   |
| - Jean-François | MILLAUD        | Eleveur  |
| - Jean-Louis    | REBOUL         | Chef de la Mission GERDAT-<br>IRAT au Service de l'Econo-<br>mie Rurale  |



## A~AVIS

### A - ANNEXES A L'AVIS

I - SCRUTIN	10
II - DECLARATIONS DE GROUPES	11
III - AMENDEMENTS	11

## B~RAPPORT

I - <u>INTRODUCTION</u>	14
II - <u>LE MILIEU PHYSIQUE</u>	17
A - LE PROBLEME DE L'INDIVISION	18
B - L'URBANISATION ET LE ZONING AGRICOLE	20
III - <u>LES HOMMES</u>	23
A - LA MENTALITE POLYNESIENNE ET L'AGRICULTURE	24
B - L'EDUCATION ET LA FORMATION DU PERSONNEL	25
IV - <u>LE MARCHÉ</u>	27
1) LES LEGUMES D'IMPORTATION	30
2) LA PRODUCTION LOCALE (MENSUELLE) DE LEGUMES	30
3) LES MELONS ET LES PASTèques	31
4) LA VIANDE OVINE	33
5) LA PRODUCTION DE VOLAILLES	33
6) L'ELEVAGE PORCIN	35
7) L'ELEVAGE BOVIN A VIANDE	37
8) L'HUILE ET LE TOURTEAU DE COPRAH	39
9) LA VANILLE	41
10) LE CAFE	43
11) LE MARCHÉ DE GROS	45
12) LES ACTIVITES DE TRANSFORMATION	45



## A ~ AVIS

ADOPTÉ EN ASSEMBLÉE PLENIÈRE  
LE MARDI 26 FEVRIER 1980

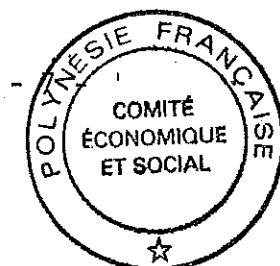
---o0o---



## LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL RECOMMANDE :

- que les problèmes de l'indivision, des baux ruraux, de la fiscalité foncière, du statut de l'exploitant et du zonage agricole soient suivis plus sérieusement afin d'apporter une solution aux blocages suivants :

- . l'indisponibilité de nombreuses terres cultivables en raison de leur statut juridique et de l'état actuel de l'indivision,
- . la sous-exploitation, conséquence directe de l'absence de fiscalité foncière ou de dispositions fiscales d'incitation à la mise en valeur,
- . l'inexistence d'un statut de l'exploitant agricole. Le fermage et le métayage ne sont pas réglementés et les agriculteurs sans terre ne peuvent investir sur les parcelles qu'ils louent ; en effet, aucune disposition ne leur garantit la jouissance de la terre et le fruit des améliorations foncières qu'ils pourront y apporter. De surcroît, le fermier et le métayer ne peuvent accéder aux facilités concédées par les organismes de crédit,
- . l'absence de schéma directeur du zonage agricole qui est particulièrement préjudiciable et a des conséquences irréparables pour certaines zones (le cas des communes de Pāpara et Mataiea est, à cet égard, particulièrement éloquent).
- . la non mise en application de l'Arrêté de 1974 relatif à l'établissement des zones agricoles protégées. Une Commission paritaire pourrait être immédiatement char-



gée d'étudier les modalités de cette mise en oeuvre,

- de revoir le type de formation dispensée au Collège Agricole de Moorea, eu égard aux échecs constatés,
- la réalisation de lotissements d'habitations en montagne afin de réserver les terres cultivables en plaine,
- la mise en chantier rapide des équipements indispensables à l'aménagement des terres agricoles (réseau hydraulique, voirie, drainage, routes de pénétration, électrification),
- la mise en place de certains équipements de base dont un abattoir et un marché de gros,
- la mise en place de petites unités de transformation, créées au niveau intercommunal, susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à certains fruits et légumes produits dans ces Communes,
- une entente entre la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce afin que la première veille à favoriser le développement de la production et que la seconde se charge de promouvoir la commercialisation des produits, ce qui permettrait aux producteurs de se consacrer exclusivement à leur tâche,
- la relance de certaines productions et plus particulièrement en ce qui concerne la vanille, le café et le coprah dans les archipels. Une diversification des activités agricoles dont celles relatives à l'alimentation du bétail (maïs, sorgho, soja) et, enfin, une revalorisation et un encadrement des prix pratiqués aux producteurs.

.../...





EN CONCLUSION,

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ESTIME QU'IL APPARTIENT AU POUVOIR POLITIQUE SUR LA BASE DES RECOMMANDATIONS STRUCTURELLES CI-DESSUS ÉNONCÉES DE DÉFINIR UN PLAN PLURI-ANNUEL ÉTABLI EN TERMES D'OBJECTIFS DE PRODUCTION.

LA MISE EN OEUVRE DE CE PLAN DEVRA ÊTRE AUTANT QUE POSSIBLE CONFORME AUX PRÉVISIONS, EN TENANT COMPTE TOUTEFOIS DES FLUCTUATIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE OU CONJONCTUREL.

LE DÉCOLLAGE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE NE PARAÎT PAS PRÉSENTEMENT CONCEVABLE SANS LE CONCOURS D'UNE AGRICULTURE FLORISSANTE. CELLE-CI NE POURRA SE DÉVELOPPER SANS LA CONFIANCE DU MONDE RURAL QU'IL IMPORTE DE DYNAMISER PAR UNE ACTION CONTINUE ET RÉALISTE.

---oo00oo00oo---



A - ANNEXES A L'AVIS

- I - SCRUTIN
- II - DECLARATIONS DE GROUPES
- III - AMENDEMENTS



## I - SCRUTIN

NOMBRE DE VOTANTS	21
ONT VOTE POUR	20
ONT VOTE CONTRE	0
SE SONT ABSTENUS	1

LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL A ADOPTE

### ONT VOTE POUR

#### I - REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET SYNDICALES DES SALARIES

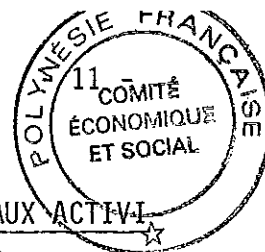
Marcel	AHINI
Joël	ALLAIN
Patrice	COLOMBANI
Yves	LO
Henri	ROHFRI TSCH
Robert	SALVANAYAGAM
Nino	SCARANTO
John	TEFATUA

#### II - REPRESENTANTS DES EMPLOYEURS ET PROFESSIONS LIBERALES

Claude	GIRARD
Emile	MASSAL
Edouard	VINCENT

#### III - REPRESENTANTS DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA PECHE ET DE L'ARTISANAT

Caroline	SOLARI
Warren	ELLACOTT
Charles L.	GARNIER
Joseph	SHAM KOUA
Fernand	STEIN
Henri	VAN BASTOLAER



IV - REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES RELATIFS AUX ACTIVITÉS FAMILIALES, SCIENTIFIQUES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Jean-Paul	BAILLIARD
Roger	NOUVEAU
Elie	SALMON

S'EST ABSTENU

Raymond	VAN BASTOLAER
---------	---------------

II - DECLARATION DE GROUPE

NEANT

III - AMENDEMENT

NEANT

---o0oo0oo0o---



## **B ~ R A P P O R T**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ PAR LA COMMISSION  
ENERGIE, PRODUCTION ET ECHANGES  
EN SEANCE DU 5 DECEMBRE 1979

---o0o---



*La Commission Energie, Production et Echanges chargée d'étudier le problème des Conditions et Obstacles au Développement de l'Agriculture en Polynésie, n'a pas la prétention d'innover ou de proposer des remèdes miracles pour que l'Agriculture se monte du jour au lendemain. Par contre, elle veut essayer de mettre en évidence les véritables freins à son développement.*



I - INTRODUCTION



Jusqu'au début des années soixante, l'Economie Rurale Polynésienne reposait principalement sur une activité agricole de type colonial. Cette activité se résumait pour l'essentiel à la production de coprah, de café et de vanille. Le niveau de vie caractéristique de ces plantations était bas ; les salaires et revenus conditionnés par les cours mondiaux de ces productions.

Comme on le sait, c'est à partir de 1963, que l'Economie Polynésienne connaît un bouleversement brutal par l'installation du C.E.P., par l'ouverture de l'Aéroport International de FAAA et l'agrandissement du port de PAPEETE qui allaient concourir à l'intensification des liaisons avec l'extérieur. Le déferlement de vagues successives et massives d'expatriés ainsi que le développement touristique vont contribuer alors très largement à la métamorphose de l'économie polynésienne.

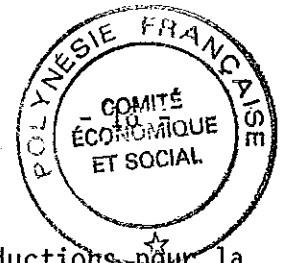
Les cultures traditionnelles sont abandonnées. L'exode rural se fait lourdement ressentir. L'agriculteur traditionnel est attiré par des besoins artificiels nouvellement créés et surtout par la hausse importante des salaires. L'émergence brutale d'un véritable salariat et le contact direct avec une population européenne ne vont pas seulement changer le mode de vie du Polynésien, mais aussi bouleverser sa manière de penser, et orienter petit à petit ses habitudes de consommation vers une occidentalisation.

Ceux qui, malgré tout, ont alors choisi de rester attachés aux métiers de la terre n'étaient ni techniquement, ni psychologiquement prêts à satisfaire ces consommateurs devenus exigeants, surtout en matière de diversification des produits. Ils seront obligés de subir l'importation massive de produits, et de regarder cette pluie monétaire subite passer en trombe pour s'envoler vers les pays exportateurs. C'est ainsi qu'en dix ans, de 1960 à 1970, la valeur CAF des importations alimentaires a sextuplé, passant de 420 millions de francs à 2.670 millions de francs et cette tendance s'accentuera jusqu'en 1974, où ce chiffre atteindra 5.400 millions de francs CFP.

Les VIe et VIIe Plan sont mis en place après cette explosion de l'économie polynésienne. Leur action porte sur la diminution

.../...





des importations alimentaires et l'orientation des productions pour la satisfaction de besoins locaux. Si tous les efforts décidés ne vont permettre qu'effleurer les objectifs de production locale, les productions traditionnelles, par contre, vont aller en s'amenuisant à un rythme soutenu. Bien sûr, ce développement rapide d'une agriculture nouvelle n'intéresse, dans un premier temps, que les îles de la Société ; les autres Archipels vont voir leur production agricole stagner et régresser.

---o0oo0oo0oo0o---



## II - LE MILIEU PHYSIQUE



## A - LE PROBLEME DE L'INDIVISION

L'indivision est un problème primordial pour l'agriculture polynésienne. La définition des régimes fonciers de la Polynésie Française est empruntée à Monsieur François RAVAUULT (O.R.S.T.O.M. 1977).

*"...La propriété en Polynésie Française, qui se caractérise dans le monde rural par l'extension généralisée de l'indivision, relève en fait, sinon toujours en droit, de deux régimes fonciers différents.*

A) Pour le Code Civil, la propriété individuelle est à la base de l'organisation sociale : c'est un droit quasiment souverain et exclusif qui ne peut être exercé dans toute sa plénitude que dans la mesure où le bien-fonds a un caractère indissoluble comportant le sol et tout ce qui se trouve au-dessus du sol : habitations, plantations, etc...

Dans cette conception, l'indivision ne peut être qu'une anomalie, une abstraction, et quand elle existe, le Code Civil, faute de l'avoir conçue comme une véritable propriété collective et par conséquent de l'avoir organisée, donne au co-indivisaire la plénitude des droits du propriétaire individuel sur sa quote part abstraite. La règle de l'unanimité qui en découle quant à l'exercice des droits de propriété aboutit sur le plan économique, à la paralysie et à l'impuissance.

B) Dans leurs coutumes qui peuvent varier d'un Archipel à un autre, et même d'une île à une autre ; les Polynésiens font toujours une distinction entre ce que l'on pourrait appeler la Propriété Eminente du sol qui est fondamentalement d'essence sociologique et est le fait de groupements de parentés plus ou moins étendus, et la propriété Effective des plantations dont la finalité est d'abord économique et qui est essentiellement exercée par des individus résidents. Très sommairement, le passage de la propriété eminente à la propriété effective et de celle-ci à celle-là se passe de la manière suivante. Au sein des groupements de parenté, les aînés répartissent les terres à exploiter entre leurs cadets, leurs descendants en ligne directe,

.../...



voire les descendants de leurs collatéraux. Ces partages sont propres parce que liés à la résidence. S'il y a eu continuité dans les faits, d'occupation du sol, ils deviennent définitifs à la mort des aînés, les terres attribuées à l'origine devenant alors la propriété éminente des groupes de parents issus des bénéficiaires qui à leur tour, exercent le pouvoir de contrôle et de disposition dévolu aux aînés. Le système, efficace sur le plan économique, peut être injuste socialement si les aînés abusent des droits que leur donne la coutume dans la répartition des terres.

Dans l'Archipel de la Société et, en règle générale, dans les îles où l'influence européenne s'exerce, la destructuration de la société polynésienne traditionnelle s'accompagne de l'affaiblissement ou de la disparition du droit d'aînesse, sans pour autant faire disparaître les fondements sociologiques de la propriété. Le recours à certaines dispositions du Code Civil ou tout simplement, l'influence que peut avoir sur les comportements l'idéologie qu'il sécrète, ont profondément altéré le fonctionnement normal de la coutume. Parmi les conséquences de ces interférences les plus néfastes à l'activités agricole, citons entre autre :

- au niveau des partages légaux demandés par les non résidents, le refus de prendre en considération les faits d'occupation du sol qui aboutit à la constitution d'une propriété qui peut passer entre des mains étrangères et entraîne, de toute façon, une diminution des superficies utilisables par les résidents.
- au niveau des modes d'exploitation des cultures pérennes, l'abandon des partages coutumiers dans l'espace qui permettent d'affecter à chaque ayant-droit, une parcelle dont il est responsable ; et le recours à la répartition des récoltes dans le temps, qui décourage tout investissement foncier dans la mesure où personne ne veut travailler pour les autres aboutissant, "de facto," à une situation d'indivision de Code Civil..."



## CONSEQUENCES

Cette définition met en valeur un premier blocage du système agraire : qui est celui de l'indisponibilité de nombreuses terres pour l'agriculture, du fait de leur statut juridique et du fonctionnement actuel de l'indivision.

Un deuxième blocage aussi lourd de conséquences caractérise de nombreuses terres disponibles : c'est la sous-exploitation, une conséquence directe de l'absence de fiscalité foncière ou de dispositions fiscales d'incitation à la mise en valeur.

Dans un Territoire comme le nôtre, une telle situation a pour conséquence, catastrophique, la spéculation foncière sur les terres agricoles qui atteignent déjà des prix incompatibles avec toute possibilité de mise en valeur rémunérant convenablement le capital foncier.

Le troisième blocage provient de l'inexistence d'un statut de l'exploitant agricole. Le fermage et le métayage ne sont pas réglementés, et les agriculteurs sans terre ne peuvent investir sur les parcelles qu'ils louent, aucune disposition ne leur garantissant la conservation de la terre et le fruit des améliorations foncières qu'ils pourront y apporter.

En outre, le problème des Baux Ruraux traité par la même Commission le 26 septembre 1978 a aussi mis en valeur ce troisième blocage, du fait d'une crainte d'investir de l'agriculteur-entrepreneur sur une terre qui n'est pas la sienne ou, tout simplement, par la non garantie d'un amortissement sur une longue échéance.

## B - L'URBANISATION ET LE ZONING AGRICOLE

L'indisponibilité de terres, la paralysie de l'indivision, la non exploitation et l'absence du statut de l'exploitant agricole n'ont nullement empêché, à Tahiti, une urbanisation galopante et sauvage.



N'est-ce pas une calamité de voir de la sorte la ville gagner sur des parcelles à vocation agricole et diminuer, du coup, progressivement, la capacité potentielle de production du Territoire ?

Cette absence de schéma directeur ou de zoning agricole est particulièrement préjudiciable. Elle a même des conséquences irréparables pour certaines zones ; la Commune de Papara est la plus touchée, puisque déjà près de la moitié de la surface agricole est définitivement improductive (golf d'Atimaono). Les Communes de Mataiea, Taiarapu-Est, et Taiarapu-Ouest, bien qu'à un degré moindre, voient des lotissements se développer et se multiplier (lotissements à usage d'habitation sur le plateau de Taravao par exemple).

Il existe cependant un Arrêté de 1974 relatif à l'établissement "de zones agricoles" protégées dont la gestion est confiée aux Communes. Le Gouvernement des îles Fidji a contourné ce problème en assortissant les terres non cultivées d'un impôt sur leur non mise en valeur. Notons au passage que les îles Fidji ont une agriculture en pleine expansion.

Si l'on érige sur les terres cultivables des maisons d'habitations au détriment des cultures, c'est que la mise en location de ces maisons est bien plus rémunératrice et moins astreignante que l'exploitation d'une plantation de tomates ou de choux. Et il ne faut pas non plus oublier que celui qui construit une ou deux maisons à louer sur son terrain dispose d'une facilité d'emprunt plus large car il peut mettre son terrain en gage grâce à l'assurance de revenus futurs. L'agriculteur lui, ne peut mettre sa terre en jeu sur une production de choux pour l'année suivante.

Face à cette expansion urbaine, mieux vaut alors favoriser le principe de la construction des lotissements d'habitations en montagne, car ce système permet de sauvegarder les terrains à vocation agricole.

L'aménagement des terres en équipements ruraux laisse à désirer. Le Territoire accuse en effet un retard important dans le

.../...



domaine hydraulique agricole : drainage, voirie, routes de pénétration dans le milieu de l'île.

Cependant, quelques aménagements de parcelles agricoles ont été étudiés pour permettre un décollage sérieux : 50 ha ont été ainsi aménagés sur les plateaux de Taravao, 160 ha à Raiatea et 60 ha à Tubuai.

Notons à ce propos, qu'il aurait été sûrement judicieux de consulter le Service de l'Economie Rurale avant l'achat de certains domaines destinés à l'agriculture. En effet, le domaine de Faaroa qui couvre une superficie de 1.600 ha n'offre que 160 ha pour un développement agricole intéressant.

---o0oo0oo0oo0o---

.../...



III - LES HOMMES





## A - LA MENTALITÉ POLYNÉSIENNE ET L'AGRICULTURE

Le Polynésien est de par nature, agriculteur et pêcheur. Il a de ce fait, une technique qui lui est propre, dictée par l'expérience et l'observation : le calendrier lunaire par exemple.

- . En effet, qui apprendra à un Polynésien la technique de la culture du cocotier, de la patate douce, du manioc et du taro ?
- . Qui lui a appris qu'il fallait mettre quelques roches basaltiques auprès d'un plant de cocotier récemment mis en terre sur un sol corallien pour le faire fructifier ?

Le Polynésien a, au fil des années, sélectionné certains cocotiers qui sont plus adaptés, plus fructueux et demandant moins de soins que certains cocotiers hybrides dont les qualités sont vantées pour une super-production mais dont les inconvénients sont oubliés alors que ce type de cocotier demande une application surveillée des engrais et un entretien poussé.

Malgré son héritage d'expérience et d'observation, le Polynésien ne peut faire face aux contraintes nouvelles car n'oublions pas que cette expérience procède de la pratique d'une économie. Si autrefois le ramassage des bananes sauvages dans le fond des vallées était naturelle, les amener au marché pour les troquer contre une paire de chaussures faisait aussi partie de la vie de tous les jours... Aujourd'hui, tout cela n'est plus qu'un lointain souvenir.

Il faut maintenant investir pour récolter. Il faut aussi se servir de plus en plus de moyens chimiques (utilisation d'engrais pour un meilleur rendement) et mécaniques.

L'agriculteur a été séduit par des promesses et des aides pour un meilleur développement agricole. Mais, souvent, le système d'aide endort son dynamisme et lui apprend d'abord à recevoir et à s'organiser de manière à percevoir encore plus.



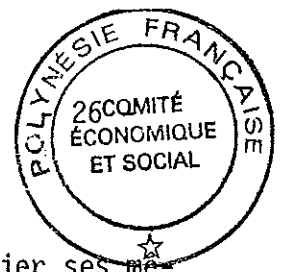
La plupart des agriculteurs n'étant pas propriétaires fonciers se désintéressent rapidement des terres qu'ils exploitent. Ils ne cherchent pas à en obtenir un meilleur rendement, par une rotation des cultures par exemple, ou par un drainage adéquat des surfaces cultivées.

## B - L'EDUCATION ET LA FORMATION DU PERSONNEL

Le Territoire, qui a fait un gros effort en implantant un Collège Agricole à Moorea s'aperçoit que son entreprise a débouché sur un échec. Plus de 90 % des élèves se dirigent vers d'autres secteurs d'activités pour diverses raisons : soit pour trouver une rémunération plus importante, soit parce qu'ils s'adaptent mal au milieu rural ou ne disposent ni de terrains, ni de capitaux. Les jeunes qui changent d'orientation ont plutôt une formation administrative qui les incite à la passivité. Ils n'osent pas se lancer tout seuls dans ce monde difficile et capricieux qu'est celui de l'agriculture, alors qu'on leur avait fait miroiter un poste de "fonctionnaire" au niveau du recrutement.

Ces jeunes font des stages chez des particuliers et se heurtent à la routine agricole et paysanne de l'homme qui, habitué à son travail, ne souhaite pas apporter des modifications à son emploi du temps de peur de ne pouvoir rattraper le temps perdu consacré à un éventuel apprentissage... Enfin, ces stages pratiques valent aux élèves du Collège une "mauvaise réputation" car ils exigent, souvent, la limitation de leur journée de travail à 8 heures, alors que le véritable professionnel commence à travailler au lever du jour et finit lorsque le soleil se couche et ce, par tous les temps. Dès le départ, il existe donc un mur entre l'élève stagiaire et l'agriculteur. Et ce dernier finit par déconsidérer l'élève ; le stage est alors voué à l'échec et l'élève perd confiance. Bien sûr, il y a des exceptions...

L'agriculteur local, habitué à recevoir est tributaire du Service de vulgarisation. De ce fait, il attend qu'on le visite pour être conseillé sur les méthodes nouvelles d'application de tel ou tel produit chimique... Et si l'occasion ne se présente pas, il



essaie de se renseigner chez l'agriculteur voisin, de copier ses méthodes et aussi d'acheter ce qu'il lui faut... Et, bien souvent, l'utilisation de ces pesticides est faite alors de façon néfaste. Une formation soutenue et suivie s'avère donc nécessaire.

La gestion d'une entreprise agricole est, dans bien des cas, catastrophique. Généralement dans une petite exploitation agricole, c'est la femme qui joue le rôle de comptable, le mari et les enfants travaillant à la ferme. Non seulement, l'agriculteur polynésien souffre d'un manque d'information, mais il a aussi besoin d'apprendre à dresser un bilan pour permettre de suivre l'évolution financière de son exploitation... Il doit également savoir comment maintenir le niveau de production pour pouvoir satisfaire les besoins du marché, et gagner ainsi la confiance du consommateur par la régularisation de l'approvisionnement et par la stabilité des prix.

Dans la commercialisation de certains fruits comme le melon, la pastèque et l'ananas, les planteurs des îles sont tributaires des transports maritimes, donc d'une grande manutention. On constate qu'une grande partie de ces produits arrivent inconsommables sur le marché. De ce fait, il semble urgent d'apprendre aux producteurs comment cueillir et manipuler un fruit, et aussi comment acheminer sa production.

Cette éducation ne se fera pas du jour au lendemain, elle sera longue et difficile.

---o0oo0oo0oo0o---



IV - LE MARCHÉ



L'agriculture qui se "réveille" entre les années 1970 à 1976 est une agriculture nouvelle, de type intensif et conduite par des hommes jeunes, dynamiques et entreprenants.

L'essentiel de l'activité agricole est orientée vers les productions destinées à la consommation locale : légumes de type européen, fruits, lait et viande porcine.

La Polynésie consomme près de 9.000 tonnes de légumes par an et en produit environ 3.350 tonnes. Les fruits, agrumes, ananas, pastèques et melons sont les productions les plus florissantes et pour lesquelles le développement a été le plus spectaculaire. La production totale d'agrumes a atteint 949 tonnes en 1978 et les besoins locaux sont évalués à près de 1.200 tonnes par an.

Les ananas dépassent, à l'heure actuelle, les 1.000 tonnes par an, production qui couvre largement les besoins locaux en ananas frais. Les pastèques et melons cultivés en presque totalité sur les "motu" surtout à Huahine, Maupiti et Tahaa atteignent 1.560 tonnes. En ce qui concerne les autres fruits, ils font plutôt l'objet d'une production de type familial.

Afin de rentrer dans le détail, nous allons examiner quelques tableaux représentatifs de la production locale et des importations (tiré du Bulletin Statistique de l'Economie Rurale - Année 1978).

TABLEAU COMPARATIF D'IMPORTATION ET DE PRODUCTION  
 LOCALS DES ANNEES 1975 à 1978



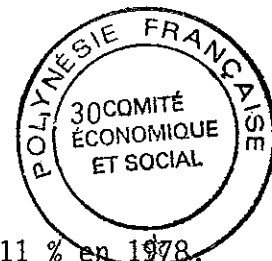
-0-

L E G U M E S	1975		1976		1977		1978	
	I	P	I	P	I	P	I	P
Aubergine	1	41		57		62	2	55
Carotte	245	105	224	199	220	218	253	90
Câleri	50	4	43	2	43	2	116	2
Choux vert	164	515	109	340	138	325	188	396
Choux chinois		263		246		258	5	188
Concombres		510		408	8	383	15	457
Concombres chinois		14		8		8		
Courgette	9	23	8	30	12	26	4	71
Cresson		26		27		25		17
Epinard		9		8		11	0,2	10
Fafa		15		14		15		15
Gingembre		15		14		17		10
Haricot Vert		95		116		94	0,5	125
Navet	3	160	1	121	2	138	4	150
Petit oignon vert	7	27		33		27	7	27
Persil		12		15		12	4	6
Poireau	19	43	3	67	0,5	52	7	36
Poivron	19	51	11	83	14	70	21	57
Radis	11	22	8	24	9,5	22	12	4
Salade	118	436	93	523	161	450	219	443
Tomate	55	759	30	870	80	795	80	799
Pomme de terre	3647	50	3375	46	3158	265	2296	383
Oignon sec	679	5	782	2	760	4	859	
Divers						40		17
T O T A L	5027	3200	4687	3253	4606	3319	4093	3358

\* I : Importations en tonnes

P : Production locale commercialisée en tonnes.

.../...



On note que les importations ont baissé de 11 % en 1978. Cette diminution provient du blocage des importations de pomme de terre (862 tonnes en moins). Si on soustrait du total des légumes, les importations de pomme de terre, on s'aperçoit que le chiffre des importations dépasse largement celui des autres années.

Importation de légumes (Pomme de terre exceptée)

1975	:	1380 T
1976	:	1312 T
1977	:	1446 T
1978	:	1797 T,

ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport à l'année précédente.

1°) LES LEGUMES D'IMPORTATION

AIL	:	105	T
ARTICHAUT	:	17	T
ASPERGE	:	1,1	T
BETTERAVE	:	4	T
CHOUX BROCOLI	:	7	T
CHOUX DE BRUXELLES	:	0,3	T
CHOUX FLEUR	:	25,3	T
CHOUX ROUGE	:	20,6	T
OIGNON SEC	:	859,2	T
PETITS POIS	:	2,6	T
<u>TOTAL</u>		<u>1 042,1</u>	<u>Tonnes</u>

2°) LA PRODUCTION LOCALE (MENSUELLE) DE LEGUMES

La courbe de la production mensuelle de légumes à Tahiti montre une grande irrégularité.

Les fortes productions se situent, comme en 1975, en période de saison fraîche. Ces pointes s'étaient apaisées en 1976 et 1977 où l'on était arrivé à régulariser la production.

.../...



La stabilisation de la production entraînerait une baisse des importations et une plus grande régularité dans les prix aussi bien chez le producteur que chez le consommateur.

La production mensuelle de légumes à Tahiti :  
Production en tonnes

MOIS \ ANNEE	1 9 7 5	1 9 7 6	1 9 7 7	1 9 7 8
JANVIER	133	253	231	194
FEVRIER	145	225	207	133
MARS	163	241	222	82
AVRIL	177	225	195	98
MAI	212	174	184	182
JUIN	263	232	208	151
JUILLET	302	258	259	166
AOUT	373	273	257	339
SEPTEMBRE	373	304	289	353
OCTOBRE	373	308	308	373
NOVEMBRE	350	260	261	339
DECEMBRE	232	270	262	284

3°) LES MELONS ET LES PASTÈQUES

a) les melons

- Production locale commercialisée :

ORIGINE	POIDS EN TONNE
HUAHINE	412,1
TAHAA	11
TAHITI	1,25
T O T A L	424,35

.../...





La production totale de melons a progressé de 18,5 % par rapport à 1977, mais elle nécessite encore des importations (11,6 tonnes en 1978).

- Production-Importation de melons :

ANNEE	PRODUCTION	IMPORTATION
1973	201	145,1
1974	208	13,4
1975	381	14,1
1976	328	19,2
1977	358	4,8
1978	424	11,6

Ce tableau montre les évolutions de la production et des importations de melons en Polynésie Française. Les importations sont descendues brutalement de 145,1 tonnes en 1973 à 13,4 tonnes en 1974 malgré une production locale similaire. Cette baisse est due à la flambée des prix en 1974 (180 francs au détail en 1974 et 146 francs en 1978). Depuis cette année, les importations se sont stabilisées entre 4 et 20 tonnes, alors que la production est en hausse.

b) les pastèques

- la production commercialisée :

La production des Iles de Huahine, Maupiti et Tahaa s'élève à 1055 tonnes et 88 tonnes pour Tahiti soit 1143 tonnes commercialisées à Tahiti.

- Evolution de la production :

1972	:	1610 T
1973	:	1415 T
1974	:	930 T
1975	:	793 T
1976	:	1645 T
1977	:	1608 T
1978	:	1143 T

.../...



- Les prix :

Le prix moyen payé au producteur en 1978 est de 53,5 francs le kilo.

4°) LA VIANDE OVINE

L'élevage était inexistant en Polynésie Française, le Territoire fait appel à l'importation.

ANNEE	QUANTITES EN TONNES	VALEUR CAF EN MILLIONS	PRIX DU KG CAF
1972	409,2	46,33	113,2
1973	425,1	62,99	148,2
1974	513,5	94,35	183,7
1975	396	56,17	141,8
1976	440,5	69,19	157,1
1977	463,2	83,46	180,2
1978	532	97,37	183

90 % de la viande ovine importée provient de la Nouvelle-Zélande.

5°) LA PRODUCTION DE VOLAILLES

a) La production de poulets de chair (dit "local" par l'air qu'il respire et l'eau qu'il boit)

Les statistiques d'importations de poussins d'un jour permettent d'apprécier l'évolution de la production.

ANNEE	POUSSINS IMPORTES	TONNES DE CARCASSES PRODUITES
1970	141.500	191
1971	141.600	191,2
1972	141.900	191,6
1973	144.900	195,6
1974	149.700	200,7
1975	192.150	259,4
1976	224.690	303,3
1977	291.700	393,8
1978	311.200	420,1



b) Les importations de carcasses de poulets

ANNEE	QUANTITES EN TONNES	PRIX AU KG CAF
1972	1345,7	84,7
1973	1561,1	105,8
1974	1618,6	124,2
1975	1444,7	122,9
1976	1649,4	129,3
1977	1662,2	128,2
1978	1883,5	127,4

Le prix du poulet importé diminue depuis 1977. Cette baisse implique que le poulet local est maintenant presque deux fois plus cher que le poulet importé. Il est certain que ce rapport de prix a influencé l'augmentation des importations de poulets entiers (+ 221 T).

c) Comparaison de production locale - consommation

ANNEE	CONSOMMATION EN TONNES	PRODUCTION LOCALE	PART DE LA PRO- DUCTION LOCALE DANS LA CONSOMMATION
1972	1537	192	12,49 %
1973	1753	196	11,18 %
1974	1819	201	11,05 %
1975	1704	259	15,20 %
1976	1953	303	15,51 %
1977	2056	394	19,16 %
1978	2304	420	18,23 %

.../...



6°) ELEVAGE PORCIN

a) Production commercialisée

LIEU D'ABATTAGE	Poids de viande en carcasses (en tonnes)			
	1975	1976	1977	1978
TAHITI	458	550	571	566
HUAHINE	8	13	2	2
RAIATEA-TAHAA	22	30	33	25
AUSTRALES	2	9	7	15,6
MARQUISES et AUTRES	25	48	37	13
TOTAL	515	650	650	621,6

A Tahiti, les contrôles aux postes relevant de l'inspection sanitaire des viandes ont enregistré les abattages suivants :

	NOMBRE D'ANIMAUX				POIDS DE CARCASSE EN TONNES			
	1975	1976	1977	1978	1975	1976	1977	1978
PORCS	6652	7785	9202	9960	450	536	556,5	548,5
PORCELETS	795	1536	1812	2191	8	14	14,5	17,5
TOTAL	7447	9321	11014	12151	458	550	571	566

Dans ces chiffres, il n'est pas tenu compte de l'autoconsommation.

.../...



b) Comparaison Production locale - importation

ANNEE	PRODUCTION LOCALE EN T. CARCASSE	IMPORTATIONS EN TONNES	VALEUR CAF IMPORTATION EN MILLIONS	PRIX CAF EN KG
1972	473	338,9	55,1	162,5
1973	554	319,1	63	197,6
1974	541	420,2	83,3	198,3
1975	515	323,2	68,8	212,8
1976	650	328,9	78,8	239,7
1977	650	282,4	74,8	264,9
1978	622	175,6	51,3	292,4

On s'aperçoit sur ce tableau que les importations ont baissé de 106,8 tonnes. La production elle-même a baissé légèrement. En réalité, le nombre de porcs abattus a notamment augmenté, mais à un poids bien inférieur, comme le montre le tableau ci-après :

ABATTAGE PORCINS A TAHITI (porcelets non compris)

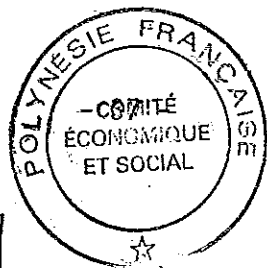
ANNEE	NOMBRE	POIDS TOTAL	POIDS UNITAIRE
1975	6652	450 T	68 kg
1976	7785	536 T	68 kg
1977	9202	556 T	60 kg
1978	9960	548 T	55 kg

On remarque que le tonnage à Tahiti n'augmente pas depuis 1975, alors que le nombre de porcs abattus a augmenté de 28 %.

Le blocage des importations depuis mai 1978 et les difficultés d'approvisionnement en tourteau ont incité les bouchers à rechercher des porcs à tout prix (200 F le kg vif à la production).

Si ces porcs avaient été abattus à un poids de carcasse de 68 kg, la Polynésie aurait pratiquement couvert ses besoins en viande porcine. Le prix du kg de porc est passé de 230 F à 270 F le kg de carcasse, ce qui représente une augmentation de 17,4 % par rapport à l'année passée.

.../...



7° - L'ELEVAGE BOVIN A VIANDE  
- Le cheptel

RECENSEMENT BOVINS - ILES DU VENT - JANVIER 1979

	NOMBRE ELEVAGES	TAUREAUX	VACHES	GENISSES	TAURILLONS	VEAUX	TOTAL BOVINS
TAHITI	76	64	1133	317	147	468	2129
MOOREA	29	21	197	49	25	55	347
TOTAL ILES DU VENT	105	85	1330	366	172	523	2476

- La production

LIEU D'ABATTAGE	POIDS CARCASSES EN TONNES			
	1975	1976	1977	1978
TAHITI	110	187	276	245,2
HUAHINE	3	4	4	4
RAIATEA-TAHAA	41	27	51	50,6
AUSTRALES	6	16	13	15,2
MARQUISES	21	10	34	42,8
TOTAL	181	244	378	357,8



La production de viande bovine a baissé de 5,1% par rapport à 1977.

Deux raisons essentielles sont à la base de cette diminution :

- la première provient de la grille des prix qui n'est pas adaptée au système d'élevage. Le prix du kilogramme de veau est à 300 F alors que le boeuf se situe à 220 F. Cette différence n'incite pas les éleveurs à garder leurs animaux après le sevrage, mais plutôt à les envoyer encore trop jeunes (6-8 mois) à la boucherie,
- la seconde raison est la réduction du format des bovins ; elle est due à ce que les éleveurs qui conservent quelques génisses ne pratiquent pas l'isolement des génisses après le sevrage.

a) les importations

PRODUIT	1975	1976	1977	1978
Veau réfrigéré	127,4	140,7	165,2	203,6
Veau congelé	213	252,6	225,9	287,4
TOTAL	340,4	393,3	391,1	491

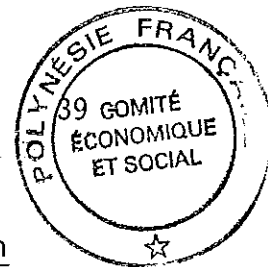
(en augmentation de 25 % sur 1977).

. la viande de boeuf

PRODUIT	1975	1976	1977	1978
Boeuf réfrigéré	817,8	949,3	1133,5	1461
Boeuf congelé	1001,6	1146,5	891,6	1805
TOTAL	1819,4	2095,8	2025,1	3266

(en augmentation de 61 % sur 1977).

.../...



b) Comparaison production locale - Importation

ANNEE	CONSOMMATION EN TONNES	PRODUCTION LOCALE EN TONNES	IMPORTATION EN TONNES	PART DE LA PRODUCTION LOCALE DANS LA CONSOMMATION
1971	2027	235	1792	11,6 %
1972	2094	203	1891	9,7 %
1973	1804	152	1652	8,4 %
1974	2144	172	1972	8,0 %
1975	2341	181	2160	7,7 %
1976	2733	244	2489	8,9 %
1977	2794	378	2416	13,5 %
1978	4116	358,8	3757	8,7 %

8°) HUILE ET TOURTEAU DE COPRAH

a) Production 1978

. Huile

L'Huilerie de Tahiti a produit 7.742,3 tonnes d'huile contre 9.104 tonnes l'année précédente. Ceci représente une baisse de production de 15 %.

. Tourteau

La production 1978 est de 3.744 tonnes. Elle a été en 1977 de 4.545 tonnes, ce qui représente une chute de production de 17,6 %.

b) Exportation 1978

. Huile

8018,3 tonnes représentant 466.839 millions. Ce tonnage et cette valeur ne correspondent pas aux chiffres mentionnés au tableau des exportations ; les valeurs citées ci-dessus proviennent de l'Huilerie de Tahiti et les chiffres inscrits au tableau des exportations viennent du Service des Douanes.





Ces différences sont dues à ce que l'Huilerie enregistre les valeurs le jour même de la vente, alors que le Service des Douanes les inscrit le jour où est embarqué le produit.

. Tourteau

Compte tenu de la mauvaise récolte et de la demande des éleveurs en continuelle progression, aucune exportation n'a été faite. La production locale a d'ailleurs été insuffisante pour satisfaire les besoins de la Polynésie Française en 1978. (Importation : 554,6 tonnes de coprah provenant des Nouvelles-Hébrides).

c) Vente locale 1978

. Huile

30,5 tonnes d'huile de coprah ont été commercialisées à Tahiti pour la fabrication de "monoi".

. Tourteau

3742,5 tonnes en 1978 contre 4638,9 en 1977, ce qui représente une baisse de près de 20 %.

EVOLUTION DES EXPORTATIONS

ANNEE	H U I L E		T O U R T E A U	
	PRIX FOB MOYEN DE LA TONNE (F)	POIDS EXPORTE EN TONNES	PRIX FOB MOYEN DE LA TONNE (F)	POIDS EXPORTE EN TONNES
1970	29 649	10 753	5 438	4 215
1971	27 118	8 072	4 928	2 176
1972	17 595	10 748	3 856	3 280
1973	25 396	11 936	6 081	2 579
1974	60 969	7 425	7 467	400
1975	28 009	11 300	6 771	2 200
1976	29 406	13 341	5 657	1 015
1977	46 108	9 657	-	-
1978	47 422	7 216	-	-

(Source : Statistiques douanières)

.../...



COMMERCIALISATION LOCALE DU TOURTEAU DE COPRAH

ANNEE	QUANTITE EN TONNE	VALEUR EN MILLIERS DE FRANCS	PRIX A LA TONNE
1970	1072	3216	3000
1971	1589	4767	3000
1972	2184	6552	3000
1973	2572	7716	3000
1974	2750	8250	3000
1975	3798	11394	3000
1976	5389	16167	3000
1977	4639	23032	4965
1978	3742	26194	7000

9°) LA VANILLE

a) La production (vanille verte)

HUAHINE	=	4560 kg
TAHAA	=	3800 kg
RURUTU	=	<u>1672 kg</u>
<u>TOTAL</u>		<u>10032 kg</u>

b) Evolution de la production (vanille verte)

ANNEE	PRODUCTION LOCALE EN TONNE
1970	57,1
1971	113,0
1972	61,3
1973	54,4
1974	36,5
1975	33,18
1976	44,75
1977	28,88
1978	10,03



La production de vanille n'a jamais atteint un niveau aussi bas qu'en 1978. Le prix fixé par Arrêté Territorial n° 314/ER (J.O. du 15.12.77) pour la campagne 1978 a été établi à 250 F le kilo de vanille verte.

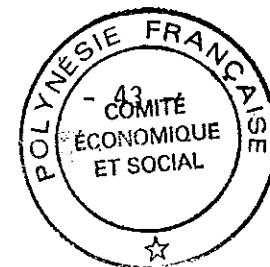
Ce prix ne semble donc pas rémunérateur pour les producteurs. Par ailleurs, l'évolution des prix à l'exportation n'est pas la même que celle des prix au producteur.

EVOLUTION DES PRIX AU PRODUCTEUR ET A L'EXPORTATION

ANNEE	QUANTITE EX- PORTEE EN T. *	VALEUR FOB EN MILLIONS	PRIX AU KG FOB	PRIX AU KG AU PRODUCTEUR ★
1963	194	119,111	614,0	112,84
1964	165	106,839	647,5	109,33
1965	133	125,300	942,1	191,32
1966	132	115,552	875,4	172,01
1967	68	72,340	1063,8	242,17
1968	66	74,884	1134,6	185,16
1969	54	65,230	1208,0	210,89
1970	28	47,310	1689,6	313,20
1971	23	40,307	1752,5	337,20
1972	24	35,182	1465,9	190,94
1973	19	26,020	1369,5	153,91
1974	11,5	23,981	2085,3	191,04
1975	8,5	16,678	2033,9	242,50
1976	8,04	15,125	1881,2	222,00
1977	9,5	17,941	1888,5	238,60
1978	2,73	6,663	-	250,00

\* vanille préparée

★ vanille verte (il faut 3,8 kg de vanille verte pour donner un kilo de vanille préparée)



10°) LE CAFE

PRODUCTION COMMERCIALISEE

LIEU DE PRODUCTION	QUANTITE COMMERCIALISEE EN PAQUET DE UN KILO
<u>MARQUISES</u>	37 081 kg
.. Nuku-Hiva	612 kg
. Ua-Pou	7 182 kg
. Ua-Huka	-
. Hiva-Oa	6 580 kg
. Tahuata	22 131 kg
. Fatu-Hiva	576 kg
<u>AUSTRALES</u>	82 053 kg
. Tubuai	19 036 kg
. Rurutu	6 657 kg
. Raivavae	51 360 kg
. Rapa	-
. Rimatara	5 000 kg
<u>MOOREA</u>	1 800 kg
<u>GAMBIERS</u>	4 000 kg
TOTAL POLYNESIE	124 934 kg



## EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU REVENU

ANNEE	PRODUCTION LOCALE COMMERCIALISEE (en tonnes)	REVENU BRUT DES PRODUCTEURS (en millions)	PRIX DU KILO PAYE AU PRODUCTEUR (en francs)
1970	110	9,551	87
1971	112	10,572	94
1972	91	9,069	100
1973	68	7,079	104
1974	151	11,767	78
1975	159,5	14,275	89
1976	102	12,240	120
1977	84	15,120	180
1978	125	24,970	200

La production de café a augmenté de 49 % par rapport à l'année précédente. Le prix plancher fixé par le Service de l'Economie Rurale en accord avec le Service des Affaires Economiques a permis cette évolution de la production. Si ces prix se maintiennent en faveur des producteurs, la production locale de café pourrait couvrir dans les prochaines années les besoins du Territoire.

## LES IMPORTATIONS DE CAFE

ANNEE	QUANTITES IMPORTEES (en tonnes)	VALEUR CAF (en millions)	PRIX CAF DU KILO
1971	324	45	139
1972	196	41	209
1973	197	50	254
1974	212	65	307
1975	199	75	377
1976	182	73	401
1977	205	139	678
1978	177	135	763

Le prix du café importé en 1978 est 5,5 fois plus cher qu'en 1971.



## 11°) LE MARCHÉ DE GROS

La création d'un "Marché de Gros" permettrait la centralisation des ventes et achats de la production agricole.

Nous avons, sur le Territoire, deux organismes importants : la Chambre d'Agriculture, pour les productions agricoles locales et la Chambre de Commerce pour la commercialisation. Les deux organismes associés dans un Marché de Gros donneront aux agriculteurs-producteurs la possibilité de se consacrer exclusivement à leur production.

Ainsi la délivrance des licences d'importation devrait incomber au "Marché de Gros", ce dernier possédant toutes les informations nécessaires pour de telles décisions.

Il serait souhaitable de fixer les prix en fonction des quantités fournies, en instituant des tarifs "haute" et "basse" saison, afin de favoriser la consommation des cultures produites en trop grande quantité. De plus, l'établissement de statistiques précises permettrait de définir les futures productions à entreprendre.

En outre, l'orientation des agriculteurs vers la polyculture permettrait d'éviter toute saturation de la production et de permettre un rendement :

- à court terme (produits maraîchers par exemple),
- à long terme (café).

## 12°) LES ACTIVITES DE TRANSFORMATION

Il n'existe quasiment plus d'activités de transformation en Polynésie, à part quelques "châfnes d'assemblage" de produits de consommation tel le "corned beef", la viande en boîte, les savates japonaises. Cependant, dans les années 1950, il existait des entreprises qui transformaient des produits locaux pour la consommation locale (sucre de canne d'Atimaono, rhum d'Atimaono, coco rapé, huile d'arachide, savonnerie, jus de fruits, conserverie de thon à l'huile, amidonnerie, fabrique de boutons de coco, déchets du coprah), et bien d'autres choses encore. Ces dernières



années, la Chambre d'Agriculture a relancé quelques projets, comme ceux des bananes séchées et du café des Marquises par exemple. Cette constitution de petits noyaux d'activités de transformation est le fruit d'allocations allouées aux agriculteurs et de quelques subventions. Il faut noter que cette relance de petite échelle, répondrait aux problèmes des archipels éloignés. Cependant, certains projets de développement de complexes plus élaborés ont avorté pour ne laisser place qu'à la petite activité artisanale de fabrication d'amidon et de la mise en bouteille de jus d'orange congelé.

LE RAPPORTEUR

Charles L. GARNIER

EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES ET D'INDUSTRIES AGRICOLES

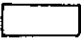

DESIGNATION	T O N N A G E						VALEUR EN MILLIONS DE FRANCS					
	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Huile de coprah	11936	7225	11300	13341	9657	7216	295,6	427,2	316,6	392,3	445,3	342,2
Tourteau de coprah	2579	400	2300	1015	-	-	15,7	3	14,9	5,7	-	-
Vanille	19	11	8	7	9,5	2,7	20	24	16,7	13,1	17,1	6,7
Produits de parfumerie et de toilette	13	17	25	26	26	30	3,6	5,6	8,4	9,6	13	13,9
Fruits	149	245	124	81	121	162	12,3	18,9	6,8	5,2	8,4	11,7
Fleurs	0,5	0,7	2	1,1	0,3	0,1	0,2	0,3	0,6	2	0,1	0,08
Boissons	0,4	12	35,4	23,6	5,6	1	-	0,4	0,5	0,4	0,4	0,03
Exportations agricoles Totales	14696	7911	13794	14495	9820	7412	348	479	365	430	485	375



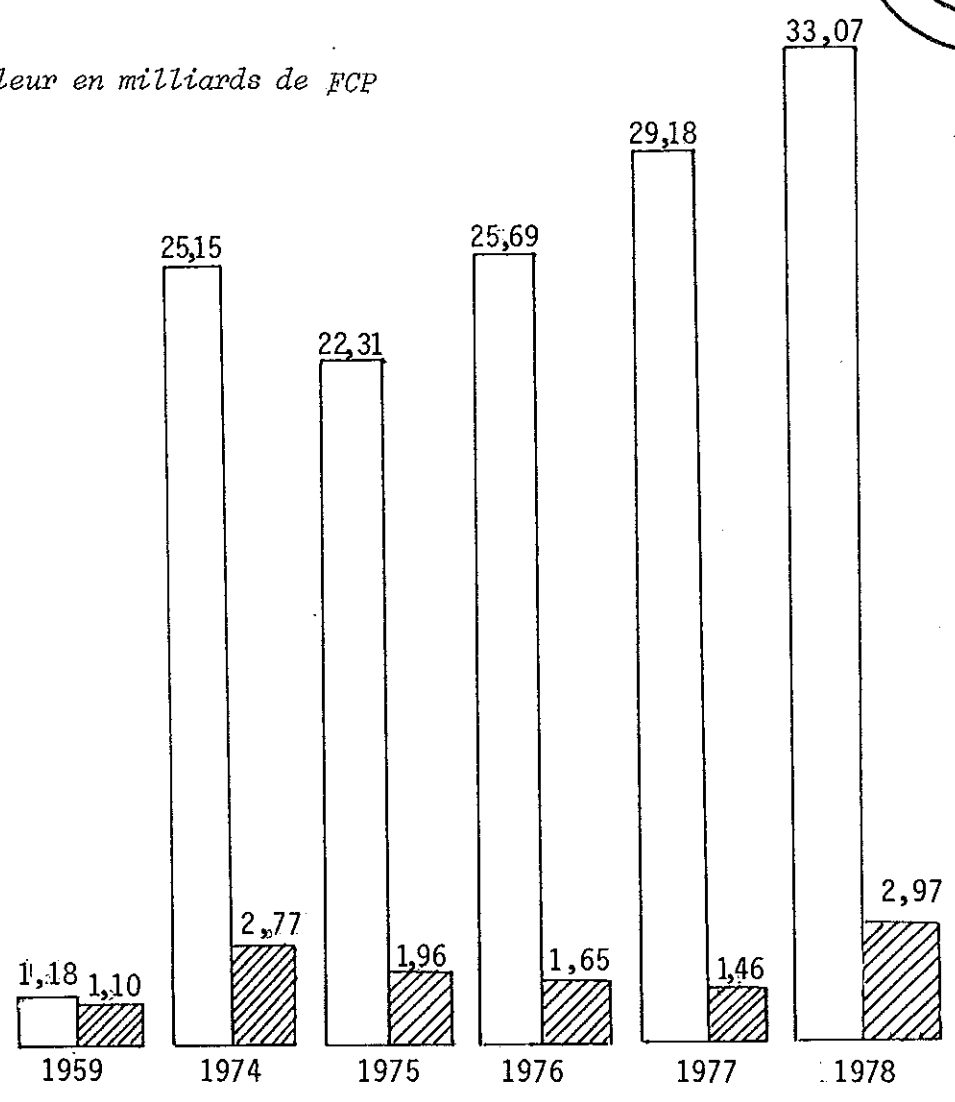




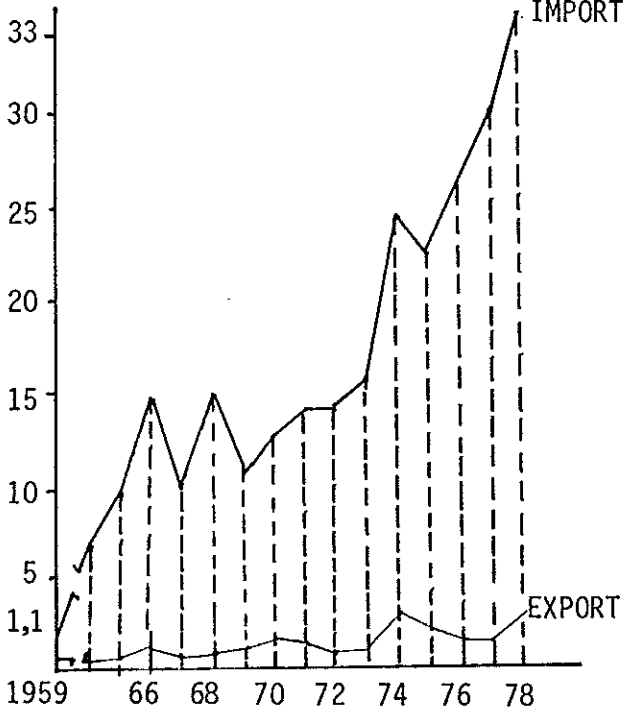
BALANCE COMMERCIALE

 IMPORT  
 EXPORT

*valeur en milliards de FCP*



*VALEUR milliards de FRS CP*



*TONNAGE millier de tonnes*

